

Le 01/03/2023

Madame La Première Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75700 PARIS SP 07

Copie à M. François BRAUN, ministre de la Solidarité et de la Santé

Madame la Première Ministre,

Notre groupe municipal « *Portes Citoyenne* » souhaite souligner la grave pénurie de médecins exerçant sur notre ville de Portes-Lès-Valence qui compte 10.840 habitants. L'Agence Régionale de Santé a d'ailleurs classé notre commune en zone sous dense depuis le 01/01/2022.

- ❖ Nous comptons quatre médecins généralistes à temps plein dont un va partir à la retraite à la fin du mois.
- ❖ Nous comptons deux médecins à mi-temps.
- En 2022, deux médecins de la ville de Livron sont venus s'installer sur notre commune mais ils refusent des patients portoïis car ils viennent avec leur patientèle !
- En janvier 2023, deux médecins venus de Valence se sont installés sur Portes-Lès-Valence mais ils sont à mi-temps et étant âgés, vont cesser leur activité d'ici un an !

Cette situation perdure désormais depuis trop longtemps. La population nous renvoie son désarroi devant la difficulté à accéder à des RDV médicaux et pour disposer d'un médecin référent.

De nombreux portoïis sont dans l'obligation de pratiquer le nomadisme médical auprès de médecins surchargés des communes du bassin de vie du sud-valentinoïis.

Il résulte de cette pénurie de médecins l'engorgement de la Maison médicale et des Urgences à l'Hôpital Public de Valence, le développement de l'automédication et le renoncement aux soins ou aux examens médicaux.

A cela s'ajoute le fait que, désormais, pour de nombreux suivis et actes médicaux spécialisés en Drôme-Ardèche, nos concitoyens sont des patients captifs qui n'ont pas d'autres choix que de recourir à des activités de soins privées avec dépassements d'honoraires, voire non déclarées, qui nous éloignent de la déontologie « *du tact et de la mesure* » dans la fixation des honoraires pour une population et des patients très modestes.

Ces dernières années, nous avons suivi avec intérêt les débats et les mesures portant sur la démographie médicale. En 2019, le gouvernement a annoncé la suppression progressive du « *Numerus Clausus* » qui limitait le nombre de médecins formés. Ce processus a débouché sur une nouvelle étape où un objectif a été annoncé de rehausser le nombre d'étudiants à 51.500 dans la période 2021-2025. Cet objectif s'accompagne d'un plan « *ma santé 2022* » dans laquelle s'inscrit une réforme des études universitaires en médecine avec la mise en place de nouvelles filières « *PASS* » et « *LAS* ».

De plus, les nouvelles générations de jeunes médecins aspirent à une qualité de vie et une diminution du temps de travail ne voulant pas vivre les conditions de travail exercées par leurs aînés. Ces nouvelles attentes font que les nouvelles générations de médecins suivront moins de patients et qu'il faut que les volumes d'étudiants formés en médecine intègrent ces données qui s'accroissent depuis le Covid.

Enfin, nous constatons une embolisation de tout le système de formation des futurs médecins. Les universités ne disposent pas d'un budget suffisant ni des locaux leur permettant de former des étudiants supplémentaires.

Le constat est que la 2ème année d'étude en médecine est toujours un coupe-rete activant une sélection qui représente un énorme gâchis.

Les filières « *PASS* » et « *LAS* » mise en place, loin d'améliorer les choses sont venues embrouiller le cursus universitaire pour ceux qui se destinent à la médecine suscitant de nombreux abandons et l'exil d'étudiants allant se former à l'étranger !

Les 51.500 étudiants formés annoncés d'ici 2025 ne seront pas au RDV. Actuellement, les résultats réels du nombre d'étudiants formés ne progressent seulement que de 1 à 3% dans la plupart des universités quand la progression prévue était de 20% !